

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 17 août 2022

### **Feux de forêts : prolongation des mesures préventives contre les départs de feu dans le Bas-Rhin**

Compte tenu de la situation de sécheresse et du risque d'incendie qui reste important dans le département, la préfète du Bas-Rhin a décidé de reconduire les mesures préventives contre les départs de feu jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 12h00.

#### **Restent donc interdits sur l'ensemble du département:**

- **l'usage et le tir de feux d'artifices**
- **les feux de type bûcher**
- **les feux festifs en milieu naturel, de type feux de camp ou barbecue.**

Par ailleurs, il est fortement recommandé de reporter tous travaux susceptibles de provoquer des départs de feu, notamment les travaux agricoles et forestiers.

Il est fait appel à la plus grande vigilance de tous dans l'utilisation domestique des barbecues, planchas, grills... pouvant entraîner un départ de feu accidentel.

La préfète appelle à la responsabilité de chacun et sensibilise aux conduites à tenir :

#### **Prévention des incendies de forêts :**

- Ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Ne jetez pas les mégots par la vitre de la voiture.
- Campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés.
- N'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés.
- Respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Prévenir rapidement les sapeurs-pompiers (18) en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation – lieux dits, position GPS, numéro de parcelle - moyens d'accès pour les secours...).
- Vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.
- Attention : battre le feu avec des branchages peut conduire à sa propagation !
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.
- À pied, rechercher un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...).

### **Contact presse**

Service de la Communication Interministérielle  
Tél : 06 45 59 26 76  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)